

ECOLO

Locale de Liège
 En Hors-Château, 48
 4000 Liège

Échos-Logiques

Novembre 2005 - n°10

SOMMAIRE

Édito _____ 1
 Eau chaude solaire :
 achat groupé ? _____ 1
 Du nouveau pour
 Droixhe ? _____ 2
 Intervention du Groupe
 Ecolo au Conseil provin-
 cial du 26 octobre 2005 ___ 3
 Vers un nouveau règle-
 ment d'urbanisme, en plu-
 sieurs étapes... _____ 4
 Les « Arts de la parole » à
 Liège... _____ 5
 Procès-verbal de l'A.G.
 du 13 octobre 2005 _____ 6
 Rapport d'une mission
 communale en Suisse :
 Bienne et la drogue _____ 6
 Commission consultative
 communale « Femmes et
 ville » : _____ 7
 Nos mandataires _____ 8

La prochaine Assemblée
 Générale locale se tiendra le
jeudi 10 novembre à 20 heures
 à l'auberge de Jeunesse « Simenon »

À l'ordre du jour :

- Inscription des points « di-
 vers »
- Approbation du P.V. de
 l'A.G. du 13 octobre 2005
- Les arts de la scène à Liège
- Positionnement sur deux
 initiatives en faveur des
 consommateurs de drogues
 dures
- Approbation de la méthodo-
 logie pour la révision du
 programme
- Débat stratégique sur
 l'organisation de la campa-
 gne
- Actualité politique
- Traitement des points divers

À nous de jouer !

*Lors de notre précédente assem-
 blée générale, le terme de rupture
 a été lancé pour donner le ton à
 adopter dans notre stratégie de
 campagne. Je souscris à cette vi-
 sion, avec les nuances nécessaires.
 Il ne s'agit pas de tomber dans les
 travers que nos adversaires atten-
 dent, à savoir tout critiquer et don-
 ner la leçon. Il faut avant tout res-
 ter nous-mêmes et continuer à te-
 nir notre discours sensé mais, à
 nouveau, de manière originale et
 impertinente ! Là est bien notre
 marque de fabrique. Une vision, un
 projet et un ton originaux.*

*Nous avons décidé de revisiter no-
 tre programme 2000. En effet,
 point besoin de grand chantier.
 Moyennant un léger toilettage afin
 de l'actualiser pour répondre à
 l'actualité, il sera rapidement au
 point. Pour cela, nous avons
 convenu d'organiser une mise au
 vert, ou plus probablement une
 mise au blanc car elle aura lieu en
 décembre, sans doute à la place de
 l'assemblée mensuelle. Nous de-
 vrons déterminer quels axes privi-
 légiés et comment les façonner aux
 réalités du terrain local. La date*

*exacte vous sera rapidement com-
 muniquée.*

*Afin de travailler efficacement,
 nous allons vous faire une proposi-
 tion de méthode lors de notre pro-
 chaine AG de novembre.*

*Le débat sera ensuite consacré à
 notre stratégie. La question est en
 effet de savoir quel positionne-
 ment, quelle posture, se donner
 pour développer les axes de cam-
 pagne fédéraux que nous aurons
 adaptés à notre réalité locale.*

*Tout cela ne servira cependant à
 rien si nous ne coalisons pas nos
 énergies. Le secrétariat local sonne
 donc le rassemblement. Encore une
 fois, nous rappelons que seuls nous
 ne pouvons pas grand chose. Au
 delà de la forme, nous partageons
 tous le même fond, le même but.
 Ensemble nous réussirons, ou nous
 nous diluerons dans le paysage po-
 litique. Liège a besoin d'une alter-
 native de gauche. À nous de la
 proposer et de convaincre de sa
 crédibilité.*

*Nous avons les cartes en mains. A
 nous de jouer !*

Serge URBAN
 Secrétaire local

Eau chaude solaire : achat groupé ?

La conférence *SOLTHERM* organisée le mois passé par le Secrétariat local a attiré un public hautement intéressé, qui a été bien servi par la qualité de l'orateur, Joseph DEJONGHE. Dans la continuité de cette action, nous sommes déjà une petite dizaine à vouloir tenter l'expérience d'un achat groupé, telle qu'elle se pratique déjà à l'instigation de trois autres locales.

Les avantages de cette manière de procéder sont appréciables : à chaque étape, de la prise d'information à la commande, chacun bénéficie du point-de-vue des autres et de l'avis d'experts. On fait ainsi l'économie des démarches à l'aveuglette. Par ailleurs, l'achat groupé permet de négocier des remises substantielles, de l'ordre de 10 à 15%. À Namur par exemple, 60 acheteurs sont en passe de signer leur commande.

Un tel groupe de candidats-acheteurs devrait se former en région liégeoise au début de l'année 2006. Si vous souhaitez être associé, manifestez votre intérêt dès que possible auprès de Serge SCORY, Serge.Scory@tiscali.be, 04 365 62 62.

Du nouveau pour Droixhe ?

Lors de sa dernière séance, le conseil communal a voté la création d'une Régie Communale Autonome dans les formes qu'autorise la loi communale. ECOLO a voté positivement sur le texte des statuts de ce nouvel organe après que le principal amendement déposé par lui ait été adopté par la majorité. Mais, derrière les termes barbares et obscurs, de quoi s'agit-il donc ?

Rappelez-vous : il y a bientôt dix ans apparaissait un autre outil dans le paysage liégeois. Connue sous le nom d'Atlas, cette société de droit public avait pour seul objet de « requalifier » les logements sociaux de la plaine de Droixhe. Financée en ordre principal par la Région wallonne, l'opération devait rencontrer un triple objectif : rénover matériellement des immeubles et des appartements dont la dégradation devenait rapide et alarmante ; contrer la « ghettoïsation » de la plaine qui concentrait de plus en plus une population en décrochage social, économique, culturel ; restaurer l'équilibre financier de la gestion des appartements sociaux concernés.

À un peu plus d'un an du démantèlement théorique d'Atlas, la société ayant été constituée pour une durée de dix ans, le constat est accablant. Les moyens financiers dégagés par la Région (1,8 milliards BEF) ne couvriront que la rénovation de la partie de l'ensemble dite Truffaut-Libération, partie appelée encore « premier tiers », et quelques dépenses d'entretien et de réparations urgentes. Aucune solution donc pour les cinq tours de l'avenue de la Croix Rouge dont on a évoqué tour à tour l'arasement, la démolition pure et simple ou la vente à une société hollandaise, aucune de ces hypothèses n'ayant trouvé à se concrétiser. Aucune solution durable non plus pour le « troisième tiers » qui comprend la tour « Match » (le premier immeuble à droite après le pont Atlas) et les immeubles les plus anciens du site (dans le fond, à gauche).

En attendant, plus de la moitié des 1 820 appartements sont aujourd'hui vides alors que les immeubles sont toujours grevés de charges importantes, dont notamment les emprunts contractés pour une période de soixante ans lors de la construction (il reste aujourd'hui un milliard BEF à payer). La situation financière de la société gestionnaire Atlas est dès lors plus qu'alarmante, alors que la Maison Liégeoise, tou-

jours propriétaire du sol et à qui les immeubles devraient revenir après la dissolution d'Atlas, est elle-même dans d'importantes difficultés structurelles. Un fiasco donc, aggravé encore par le fait que, depuis trois ou quatre ans, les différents intervenants publics (Région wallonne, Société wallonne du Logement, Ville, Province, Maison Liégeoise), conscients des impasses, se regardent en chiens de faïences dans un immobilisme impuissant en attendant que ce soit l'autre qui fasse le premier pas... ou trébuche.

Bref, au point où l'on en était encore il y a quelques semaines, soit chacun poursuivait la politique de l'autruche jusqu'à atteindre un point de non-retour de plus en plus menaçant, soit l'un des acteurs prenait le risque d'une initiative de la dernière chance. C'est en ce sens que la Ville vient de proposer à la fois un schéma théorique de réaménagement de la plaine et une méthode pour en assurer le financement.

Du côté du projet matériel, qui, à ce stade, n'est encore évidemment qu'une base de travail, on trouve certain nombre d'éléments positifs : la volonté de désenclaver le site en aménageant urbanistiquement des ouvertures vers le tissu urbain environnant, le désir de rendre le site multifonctionnel et de l'ouvrir notamment à l'activité économique (création d'un pôle PME agroalimentaire en liaison avec l'abattoir proche), le souhait d'amener sur le site des activités de service au public significatives (le FOREM par exemple), l'attention portée à des populations âgées ou fragiles (une maison de repos et de soins et un nombre significatif d'appartements aménagés en « résidence service »), la diversification de l'habitat (appartements et maisons unifamiliales, tours et ensembles « rez+2 », locatif et acquisitif, logement social et logement « moyen ») devant mener à une mixité des populations. Ce sont là des bases sur lesquelles, en tout cas, Ecolo a accepté de travailler.

Quant à la méthode, elle se propose d'associer public et privé dans les différentes phases de l'opération, y compris dans la gestion des immeubles construits ou rénovés jusqu'à amortissement complet, le plan financier pariant sur, au minimum, l'équilibre en fin d'amortissement, soit après 50 ans. Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails du montage envisagé. Retenons sim-

plement que la structure faïtière serait précisément la Régie Communale Autonome qui vient d'être créée et où siègeront six administrateurs issus du Conseil communal sur base d'une représentation proportionnelle et trois autres administrateurs choisis par le Collège. Cette Régie créerait deux filiales. La première, 100% publique, regrouperait les acteurs publics concernés : Région wallonne et/ou S.W.L., Ville de Liège, Maison Liégeoise, Province... C'est à ce stade d'ailleurs que le geste posé par la Ville provoque la Région à prendre ses responsabilités : c'est à elle et à la S.W.L. de décider si elles acceptent notamment la dissolution prématurée d'Atlas, le transfert vers la filiale publique du solde du 1,8 milliard non dépensé à ce jour, la participation de la Maison Liégeoise à la nouvelle structure, l'apport par cette même Maison Liégeoise de son droit de propriété mais aussi de sa dette à la filiale publique, etc. Quant à la seconde filiale, mixte public-privé, elle accueillerait les partenaires privés potentiels (promoteurs et/ou structures financières) s'engageant sur un ou plusieurs des lots soumis à promotion.

Voilà. C'est à la fois simple et très compliqué. C'est à la fois une ouverture et un pari truffé d'hypothèses hasardeuses. C'est un projet à la fois séduisant et alarmant, du fait notamment qu'il ne resterait sur le site qu'un peu plus de 700 logements sociaux sans garantie que l'on reconstruirait ailleurs les logements perdus. C'est aussi, au point de dégradation où on a laissé aller les choses, ça ou rien. ECOLO veut être du côté de ceux qui prennent leurs responsabilités. Nous participons donc à la nouvelle structure l'esprit ouvert, avec vigilance et créativité. En attendant, le premier amendement que nous avons arraché à la majorité après un débat long et difficile a été de limiter l'objet social de la Régie à ce qui était indispensable pour mener l'opération de Droixhe, là où le Collège voulait créer un fourre-tout à la définition tellement vague qu'il aurait permis à cette majorité ou à l'une des prochaines d'en faire tout et n'importe quoi et de contourner ainsi les compétences normales du Conseil. C'est toujours ça de pris...

*Benoît LABAYE
Chef de groupe
au Conseil communal*

Intervention du Groupe ECOLO au Conseil provincial du 26 octobre 2005

[...] Je voudrais au cours de cette intervention vous faire part de l'état d'esprit qui anime mon groupe à la veille de cette fin de législature.

J'ai relevé plus de 200 questions, interventions ou propositions formulées par le groupe ECOLO durant cette législature.

Elles avaient pour objet par exemple les chauffe-eaux solaires, les économies d'énergie, l'utilisation de l'eau, la toxicité des matériaux, la mobilité, les pistes cyclables, l'écotourisme, l'aide aux pays en voie de développement, l'utilisation du papier recyclé, la gestion des véhicules provinciaux, l'éthique dans la gestion de la dette, l'engagement d'éco-conseillers, les élevages industriels, la participation des étudiants dans l'enseignement, les modes de chauffage alternatif, les O.G.M., la construction durable, le commerce équitable, la pollution électromagnétique notamment dans le cadre du SAMI, la santé, les repas bio, etc.

Bref, dans ces différents domaines qui touchent aussi bien à l'énergie qu'à l'environnement en passant par l'agriculture, la mobilité, le tourisme, l'enseignement ou la culture, notre groupe s'est toujours montré actif et positif, en montrant son intérêt et en essayant de stimuler la majorité dans des directions qui n'ont –sur le fond– jamais été contestées.

Ce travail important n'a pas été vain : la majorité et la députation permanente se sont souvent au départ montrées tièdes –en alléguant toute une série de raisons d'ordre pratique ou administratif pour postposer leur décision– mais il faut constater aujourd'hui que dans nombre de secteurs, les propositions que nous avons formulées ont reçu un écho favorable, avec parfois un délai de quelques mois et malheureusement souvent quelques années pour la mise en oeuvre, ainsi que les tentatives de la majorité pour éviter de voir notre groupe porter la paternité de ce qui a été mis en place.

Si donc la majorité a suivi nos propositions en créant, nous l'avons appris lors de cette session, par exemple une cellule énergie au sein de l'administration, si enfin les audits en matière de consommations produisent quelques résultats, si les primes pour les capteurs solaires rencontrent un succès mérité après les très nombreuses interventions que nous avons faites sur le sujet, si enfin on constate en matière agricole que la filière bio n'est plus méprisée et considérée comme une voie élitiste mais qu'elle est une réelle solution à nombre de difficultés que rencontre ce secteur, le travail qui reste à fournir par rapport à ce qui a été fait est considérable.

S'il fallait donner un ordre de grandeur, nous dirions que la majorité a avancé d'1/10^{ème} du travail qu'il convient de faire et si nous avions eu la maîtrise de ces domaines, une avancée bien plus significative aurait été accomplie.

Ces propositions ont un rapport direct avec le redéploiement de notre Province : elles peuvent promouvoir l'innovation et la mise en place d'entreprises et de productions en faveur de l'environnement en développant un secteur éco industriel « à triple dividende », à savoir

- créateur d'activités à fort enracinement local, donc d'emplois difficilement délocalisables,
- favorable à l'environnement et donc à la santé et
- permettant des économies pour les consommateurs et donc une augmentation du pouvoir d'achat.

Au lieu d'investir dans des activités de prestige en leur donnant un lustre superflu, il s'agit à notre sens de développer prioritairement les secteurs de la construction et du logement durable, la chimie verte et les bio plastiques, les biocarburants, les moteurs propres, les transports économiques et écologiques ainsi que la logistique multimodale par exemple.

Nous pourrions faire de la Province de Liège - elle qui se prétend pionnière dans tant de secteurs - la première à mettre en place une véritable politique de l'énergie, une véritable politique de l'eau, bref une politique industrielle et agricole en pointe dans le respect des objectifs de Kyoto.

Notre institution provinciale, pilier actif de la SPI+, ne peut mettre au frigo l'étude prospective « Liège 2020 » dans laquelle le scénario « Phénix » promeut un développement qui se caractérise par une attention accrue pour l'environnement et la qualité de la vie, et intègre effectivement la dimension globale du développement durable.

Les Conseillers de notre assemblée et l'ensemble des auteurs de cette étude ne peuvent imaginer que leur travail serait oublié lorsqu'ils proposent d'inscrire les initiatives à prendre par exemple en matière de politique globale des déplacements dans la perspective des objectifs de Kyoto.

Cela signifie notamment de réduire considérablement les aspects les plus polluants de l'activité logistique (avions et camions notamment) et de développer un réseau de communications multimodales et à grande capacité.

Donner à la Province, grâce à une radioscopie périodique de l'état de l'environnement –en insistant sur la qualité de l'air et de l'eau– une valeur d'exemple dans cette matière, comme en prenant des mesures pour remédier à l'état affligeant de la biodiversité en Wallonie comme le dénonçait récemment un journal de la place ou en faisant le recensement des parcelles traitées au *Gaücho* comme le demandait il y a peu les apiculteurs, voilà qui serait réellement donner à notre Province un rôle moteur.

Soutenir une agriculture s'inscrivant dans une perspective durable, génératrice d'emplois de qualité et soucieuse de la biodiversité, en soutenant les productions biologiques, labellisées et sans O.G.M., voilà un des enjeux que l'on peut assigner à notre institution en matière agricole. Transcrire cette volonté dans nos propres établissements provinciaux, nous l'attendons depuis longtemps.

La diversification des activités et des productions agricoles, par exemple par la production d'énergie, est une autre proposition tout comme le maintien et le développement d'un lien fort entre producteurs et consommateurs.

Depuis des mois, notre groupe demande la réalisation d'un plan de mobilité d'entreprise pour l'ensemble du personnel des implantations provinciales. Faudra-t-il que le litre d'essence soit à cinq euros pour que la majorité se rende enfin compte de la nécessité d'une politique dans ce domaine ? Faudra-t-il que nous ayons privé les générations futures des stocks restants de carburants fossiles pour qu'enfin la majorité se rende compte de la nécessité d'une véritable politique en ce domaine ?

Dans la note de politique générale qui nous a été remise avec le budget, il n'y a qu'une allusion à ce type de préoccupations : c'est un paragraphe de trois lignes qui cite l'environnement dans le contexte suivant : « dans le secteur agricole, dans le domaine plus précis de l'amélioration de la qualité des produits et de l'environnement, une augmentation des moyens accordés à l'ASBL Céréales + servira à des recherches sur la traçabilité des produits et à compléter les logiciels dans ce domaine ».

Sans contester du tout l'opportunité de cette proposition, ce paragraphe constitue la seule référence à la problématique de l'environnement, de l'énergie ou de la mobilité.

Il en a été de même pendant les cinq années écoulées de la législature, reléguant à chaque fois les préoccupations dont les médias à juste titre se font l'écho –puisque cela fait le quotidien de nos concitoyens : le coût du chauffage, le coût des transports, la qualité de notre environnement, la qualité des produits que nous ingurgitons, les dérèglements du climat, bref l'ensemble de ces préoccupations auxquelles nous

sommes sensibles, la majorité s'en préoccupe comme un poisson d'une pomme.

Au lieu de faire de ces thèmes des atouts à long terme par exemple dans le domaine du tourisme en développant une offre de services intégrés et de qualité, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le tourisme « vert », la majorité se contente de reproduire ce qui existe, d'occuper le pouvoir, les places, les mandats, sans imagination et sans souffrir, en tentant de concilier dans ses agendas les multiples obligations que le cumul des mandats entraîne. Comment peut-on concilier souvent plus de 30 mandats dans un horaire de Député permanent, qu'il soient rémunérés ou non. Ceci entraîne un absentéisme important, notamment sur les bancs de l'exécutif de notre institution, démontrant que si le dynamisme de la Province est à l'aune de cette assiduité, la moitié de la Province peut fermer ses portes.

Au lieu d'intégrer dans nos établissements d'enseignement la dimension environnementale par une impulsion politique, il faut attendre, comme dans notre institut de La Reid, une initiative de la base, des professeurs et des élèves pour s'engager dans une démarche de certification environnementale.

Cette surdité de la majorité à certaines de nos propositions, cette timidité et cette tiédeur lorsqu'il s'agit de se rendre compte qu'on ne peut pas éviter d'affronter ce problème avec détermination, résulte malheureusement d'une absence d'écoute, du refus de faire de nos commissions et de notre Conseil un lieu de débat, un lieu où l'on travaille tous à la réalisation d'un objectif commun – l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens –, et la pratique de cette culture du deuxième scénario décrit par le rapport Liège 2020 de regarder l'opposition et de considérer ses propositions « en chien de faïence ».

Tant que la majorité et ceux qui l'incarnent penseront d'abord à « occuper le pouvoir », tant qu'ils s'identifieront – par leur photo notamment – à l'institution provinciale, à penser que eux seuls ont les bonnes idées et les bonnes propositions et en considérant tout ce qui vient de l'opposition comme a priori quantité négligeable ou idée à rejeter, tant que cet état d'esprit perdurera, les réunions de nos commissions seront ennuyeuses et stériles. Cette impression désagréable que certains viennent seulement percevoir leurs jetons de présence – sans vouloir débattre de l'amélioration des conditions de vie dans notre province – s'amplifiera.

Tant que cette culture du débat ne sera pas réintroduite dans nos cénacles, tant que la seule préoccupation et le seul guide de l'action seront le bénéfice que son parti peut retirer de la paternité d'une idée et d'une photo dans un toutes boîtes ou dans « Liège notre province », tant que cet état d'esprit n'aura pas changé, l'institution provinciale souffrira de ce que d'aucuns ont appelé sa sclérose ancestrale et l'opportunité de rajeunir cette institution en y substituant une communauté de pays ou une communauté urbaine ne s'en trouvera dès lors que plus pertinente.

Réhabiliter l'image de notre institution provinciale ne passe pas seulement par l'offre de services ou d'informations à nos concitoyens, par une politique de communication coûteuse en spots publicitaires à la gloire des membres de notre exécutif, considérant ainsi les habitants de notre province comme de simples consommateurs, mais implique un changement là aussi des mentalités qui font des citoyens des acteurs en mettant en place des organes de participation aux décisions que notre institution provinciale prend.

La proposition que nous formulons par voie d'amendement de créer dans notre province une zone d'écologie industrielle où les entreprises participeraient à un réseau d'échange d'eau, d'énergie, de gestion des déchets et de flux divers – à l'instar de cette ville visitée au Danemark par la SPI+ – permettrait d'économiser des milliers de tonnes de ressources naturelles mais également de générer des économies considérables pour ces entreprises.

Voilà qui permettrait de faire de Liège la première éco-province de notre pays.

C'est dans cette voie que je vous engage : à lire votre budget et la note qui l'accompagne, ce n'est malheureusement pas celle que s'est tracée la majorité.

Nous ne voterons dès lors pas favorablement votre proposition mais persévérons dans cette attitude constructive qui tente de vous pousser à réaliser les 9/10^{èmes} du travail qu'il reste à faire.

Louis GENET

Chef du Groupe ECOLO à la Province

Vers un nouveau règlement d'urbanisme, en plusieurs étapes...

La Ville a décidé, depuis une année environ, de se doter d'un nouveau règlement d'urbanisme. Elle a donc fait appel aux services d'un bureau privé d'urbanisme (COOPARCH-R.U.) qui nous a présenté les deux premières étapes de son travail : les options urbanistiques globales et le prescrit ou définitions de règles.

À ce stade, on peut dire que la réflexion est intéressante et qu'un certain nombre de points soumis à notre approbation constituent de vraies avancées. Ainsi la création et le maintien d'accès aux étages, la réglementation plus stricte des enseignes... Toutefois, nous avons marqué notre nette désapprobation sur certains articles proposés.

Il n'est pas inutile de rappeler en préalable, notamment pour les plus

jeunes d'entre nous, que Liège a beaucoup souffert pendant les décennies 1960-70-80. La plupart de ses quais ont été défigurés : leur crête irrégulière révèle de temps à autre une maison de caractère, « dent cariée » frileusement blottie entre deux géants; des quartiers comme Sainte-Marguerite ont été éventrés par une autoroute urbaine, d'autres par des trémies; on a construit en hauteur pour rentabiliser l'espace au maximum à une époque où la spéculation foncière, favorisée par la poussée démographique et automobile, n'avait pas de frein. C'est notamment ce qui a fait fuir la bourgeoisie liégeoise, puis la petite bourgeoisie dans la « banlieue verte », aux portes de l'Ardenne et du Condroz.

C'est dire si, dans une ville comme Liège, l'urbanisme est un sujet sensible et s'il est important d'être **vigilant** face à un règlement qui va marquer la physionomie de la cité pour les futures décennies.

Nos principales critiques

Sur le plan méthodologique, j'ai trouvé surprenant qu'il nous soit présenté un règlement unique qui englobe l'ensemble du territoire de la ville, sans prévoir des aires différenciées dès le départ. Comment imposer un même règlement à la fois dans un centre ancien protégé, une périphérie anciennement industrielle, des quartiers résidentiels, des lotissements récents, des rues homogènes XIX^e siècle, des zones de commerces... ? À titre d'exemple, comme l'a fait justement remarquer

Marc VANHAMEL, la hauteur minimum imposée sous corniche est de 6 m, ce qui exclut toute construction modeste ou sans étage. Autant on peut apprécier la rigueur d'une telle mesure dans le centre ville notamment, autant elle n'a pas lieu d'être appliquée sur tout le territoire de Liège.

Ensuite, nombre de points sont insuffisamment précis et laissent planer une incertitude juridique. Ainsi le principe d'harmonie souvent invoqué. Tantôt il signifie uniformisation, symétrie, tantôt il se pique d'esthétisme, tantôt il n'est pas défini et laisse la porte ouverte à l'arbitraire : qu'entendre par « harmonie des toitures et des matériaux de façades » et « raccords harmonieux » par exemple ?

Mais ce qui nous a le plus fait bondir, c'est la modification des hauteurs maximum de façade.

Au départ, il était en effet prévu que la hauteur maximum des façades avant était de 19 m sous corniche (c'est la hauteur de la plupart des bâtiments du boulevard de la Sauvenière, y compris l'hôtel Mercure). Cette règle était un vrai pas en avant et un baume au cœur des Liégeois qui ont subi, pendant les dernières décennies, les conséquences d'une urbanisation incohérente.

Or, cette limitation a été revue à la hausse avant le dernier conseil communal en ce qu'elle peut être augmentée dans 2 situations spécifiques :

« 1. Lorsque dans le contexte d'un projet d'ensemble, il s'indique, de manière ponctuelle, d'augmenter le gabarit de l'un ou l'autre immeuble emblématique ou situé dans une perspective intéressante du projet, ou situé à un endroit symbolique, etc..

2. Lorsque le ou les immeubles projeté(s) est (sont) inscrit(s) dans une

zone (portion de quai ou de boulevard) constituant un ensemble de bâtiments élevés préexistants, dont le gabarit moyen dépasse la hauteur maximale. Les aires spécifiques concernées seront désignées au présent règlement. »

L'on peut comprendre qu'il y ait des dérogations possibles à la hauteur maximum imposée, notamment dans le cas de ce qu'on appelle à tort péjorativement des « dents creuses » ou « dents cariées », ces maisons anciennes qui, coincées entre deux buildings, laissent apparaître les pignons aveugles de ceux-ci.

Mais ici, il ne s'agit pas d'une dérogation mais d'une tolérance systématisée, réglementée, qui risque de réduire fortement les effets du principe de limitation des hauteurs. On fait ainsi l'économie d'une justification de dérogation à la règle et d'une consultation de la population, ce qui n'est guère démocratique. Cela signifie, par exemple, que pour construire les annexes du palais de Justice, il ne faudrait même plus de dérogation puisqu'il s'agit d'évidence d'une construction symbolique ...

On laisse de fait la porte ouverte à la construction de buildings « emblématiques » (!), de bâtiments-repères de type Résidence Kennedy, dans le cadre de tout nouveau projet immobilier. Certains segments de rues ou de quais verront leurs hauteurs augmentées sous prétexte d'une moyenne existante, au grand dam des habitants privés de lumière à l'arrière de ces immeubles.

Bref, le nouveau règlement permet d'augmenter la hauteur des immeubles en de nombreux endroits, sans balise sérieuse, sans réel critère de cohérence, ce qui n'est pas acceptable.

Pourquoi ne pas se donner le temps de faire l'inventaire de la typologie des façades et de la morphologie

des quartiers et des rues, et cela rue par rue, quartier par quartier, particulièrement là où les sites sont sensibles (quais, cœur historique, ...) et ne pas décider avant d'avoir fait cet inventaire ?

Je l'ai proposé mais l'amendement a, bien sûr, été rejeté.

À propos du parcage...

J'ai aussi demandé, sans plus de suite, la suppression d'un point concernant l'obligation de prévoir un emplacement de parcage à partir d'un 3^{ème} logement, dans le cas d'une subdivision d'immeuble. C'est là en effet un incitant à la multiplication des garages à rue qui défigurent les façades et les fronts de bâtisses. Mieux vaut créer des aires de **parcages** collectifs et encourager une mobilité douce dans les centres urbains. Habiter en ville présente des avantages et des inconvénients, liés notamment au parcage. A Vienne, à Heidelberg, par exemple, les habitants n'ont pas de parking dans le centre. Cela n'empêche pas d'y vivre bien, bien au contraire...

Cette mesure risque aussi de décourager nombre de propriétaires qui préféreront vendre leur bien au plus offrant, avec pour conséquence son remplacement par un building de 19 m sous corniche ... ou plus, avec garages en sous-sol, alors que de nombreuses maisons de maître et autres maisons de qualité méritent d'être rénovées et maintenues dans leur apparence extérieure.

Heureusement, il reste des étapes à franchir dans l'élaboration de ce règlement. Il est donc important que nous participions activement à tous les lieux de débat où la question est débattue.

Madeleine MAILOT
Conseillère communale

Les « Arts de la parole » à Liège...

Alors que le théâtre de la Place, institution théâtrale phare de Liège connaît un bel été indien (accord acquis pour la rénovation de l'Émulation, intervention de la Ville de 250 000 euros suite au « cadeau » de l'ALG, octroi d'une subvention de la Communauté française pour l'achat d'équipement, augmentation du subside provincial et promesses de faire aboutir enfin les négociations du futur contrat-programme), on en arriverait à oublier les problèmes quasi existentiels du tissu théâtral liégeois: les conditions de formation indignes des futurs comédiens et les menaces qui pèsent à terme sur cette formation, véritable vivier de notre vie culturelle liégeoise ; la misère chronique et structurelle de nombreuses et excellentes compagnies liégeoises (même si la création du nouveau Festival *Émulation* par S. RANGONI,

nouveau directeur du Théâtre de la Place va dans le sens de la reconnaissance de tout ce tissu artistique), le sous-emploi de nombreux comédiens liégeois, le départ de Liège d'une série d'événements (*Voix de Femmes*) et de créateurs (DELUCVELLERIE)...

Nathanaël HARCQ, professeur au Conservatoire de Liège, comédien et souvent porte-parole désigné par les compagnies et comédiens liégeois, viendra nous expliquer les enjeux entourant le conflit autour du déménagement de la section « théâtre » du Conservatoire, les perspectives qui en découlent pour la vie théâtrale liégeoise et, plus largement, un regard averti sur la politique culturelle à Liège.

Guy KRETTELS

Procès-verbal de l'A.G. du 13 octobre 2005

à l'auberge de jeunesse « Simenon »

Présent(e)s :

Vincent BUNTINX, Bogdan CHOMIK, Roger CLOOT, Robert CLOSSE, Charles ÉLOI, Louis GENET, Bérénice GILLOT, Henri GROSJEAN, Bénédicte HEINDRICHS, Fred HORSCH, Freddy INGENITO, Guy KRETTLS, Benoît LABAYE, Alain LEENS, Hervé LISOIR, Madeleine MAIRLOT, Yamina MEZIANI, Michèle MARÉCHAL-LAUMONT, Murielle MAUER, Antonio MURILLO-CALVO, Catherine PAROT, Serge SCORY, Didier THOMAS, Serge URBAN, André VERJANS, Bernard WESPHAELE, Erwin WOOS, Ferhat ZIDANI (28)

Excusés:

Serge BEELEN, Christian DELCOURT, Éric DEWAELE, Brigitte ERNST, Éric JADOT, Gregor STANGHERLIN

1. Inscription des points divers

Convention européenne des collectivités locales, et opération Cap48.

2. Approbation du PV de l'AG du 8/9.

Le PV est approuvé.

3. Présentation des membres

Les statuts fédéraux n'imposent plus de procédure de reconnaissance des futurs membres. La reconnaissance est faite à priori. Le principe est acquis, les modalités précises devront encore être publiées. Murielle MAUER et Hervé LISOIR ayant décidé de devenir membre, ils ont souhaité se présenter à l'assemblée, initiative soutenue par le Secrétaire local. Ils sont chaleureusement accueillis !

4. École de devoirs

Le siège régional de cette asbl, situé dans le quartier Jonfosse est sous la menace d'une expropriation en vue de la construction de la nouvelle piscine. Deux problèmes apparaissent: Y a-t-il un autre lieu disponible pour la maintenir à Liège? Plus largement, quel devenir pour l'accueil extra-scolaire définit par le décret Nollet ?

L'échevin FIRKET se veut rassurant, mais la régie foncière dit ne pas avoir de solution d'hébergement.

Il faut agir avec prudence, l'association ne voulant pas compromettre ses relations avec la commune. Il est proposé d'interpeller à la région et au conseil provincial. Une veille politique sur l'accueil extra-scolaire est aussi proposée.

Brigitte ERNST suit le dossier avec l'association. Le SL assurera le retour à la locale.

5. Révision du programme.

Lors de son AG de Printemps, la locale a défini les chantiers qu'elle souhaitait entreprendre. Pour rappel: Kyoto2, Choisir sa vie, Droit à la connaissance et Arts et Recherche. Après cette étape, il s'agit maintenant de choisir la méthode

pour revisiter le programme, de savoir avec quel outil aller en campagne.

La parole est à l'assemblée. Plusieurs propositions sont émises qu'on peut regrouper ainsi:

- Au cours d'une mise au vert, partir de la plate-forme fédérale pour l'adapter et la compléter afin de répondre aux spécificités liégeoises.
- Au niveau du contenu, se recentrer sur les thèmes ECOLO, comme l'environnement. Faire des propositions en rupture pour marquer notre différence.
- Être synthétique, en visant l'efficacité du slogan. Simplicité, clarté et humour.

L'étape suivante sera la constitution du bureau de campagne, après le second poll. Dans l'intervalle, le bureau politique de la locale s'y substituera.

6. Actions:

SOLTHERM: rappel de l'action du 26/10 aux HEC, annoncée dans EL. L'affiche est distribuée. Elle sera aussi envoyée via la liste de courrier électronique de la locale. À vos carnets d'adresses pour diffusion large

7. Divers:

- Fred HORSCH nous répercute l'appel à participer à la convention européenne des collectivités locales à Liège le 22 et 23 octobre. Cette réunion réclame un moratoire et la transparence sur les négociations de l'AGCS. Elle veut aussi être le tremplin à un réseau permanent de promotion des services publics.
- Cap 48. Serge URBAN souligne l'importance de cette opération pour les associations bénéficiaires. Des *magnets* sont proposés à la générosité des participants.

Rapporteur :
Serge URBAN

Rapport d'une mission communale en Suisse : Bienne et la drogue

En 1997 la Ville de Liège a créé une commission chargée d'étudier la mise en place d'une expérience-pilote de distribution médicalement contrôlée d'héroïne. J'y représentais ECOLO.

En 2001 Liège mettait en place l'observatoire liégeois des drogues et la locale d'ECOLO-Liège me déléguait à cet observatoire.

Début octobre 2005, Liège organisait une visite à Bienne, ville suisse de 80 000 habitants, pour analyser les initiatives de cette commune en matière de drogue. 16 personnes étaient du voyage. Outre les représentants du conseil communal et du collège, police et procureurs du roi étaient présents.

Je voudrais livrer les conclusions de ce séjour et inviter à un débat prospectif.

Remettons d'abord en perspective la situation liégeoise : 4000 à 4500 toxicomanes durs, transmission de virus (hépatite, sida...), overdoses mortelles, tabassage de drogués, troubles/gênes sur la voie publique, délinquance liée aux besoins financiers de la dépendance (l'ancien commissaire en chef estimait que les délits commis par les drogués représentaient 60% du total des délits).

Depuis 1997, l'expérience-pilote de distribution contrôlée d'héroïne que voulait initier Liège est bloquée par la tiédeur de Bruxelles et Anvers qui devaient être associées et par le refus du Gouvernement Fédéral d'accorder les subsides qui permettraient de lancer cette expérience.

En 2003, le gouvernement fédéral déclarait vouloir faire de Liège une ville-pilote

en matière d'approche intégrée de la toxicomanie.

En juin 2005, Contrat de Sécurité et Parquet de Liège déposent un projet-pilote qui va plus loin que le projet initial de distribution contrôlée d'héroïne puisqu'il propose un « espace d'accueil pour usagers de drogues avec salle de consommation ».

La visite des deux réalisations de Bienne va dans le sens des deux propositions liégeoises.

Avec 80 000 habitants et 200 000 pour l'agglomération, Bienne a recensé 1 500 consommateurs de drogues dures. Ses deux créations :

1. Le traitement avec prescription contrôlée d'héroïne. En Suisse, 1 232 patients étaient en traitement

dans 21 centres ambulatoires et deux prisons. A Biemme, le centre pouvait recevoir 65 patients. Seuls étaient admis ceux qui avaient déjà suivis deux cures de méthadone sans succès et étaient fichés depuis 2 ans. La durée moyenne de traitement était de 2,83 ans avant que les toxicomanes n'arrivent à la méthadone ou au sevrage. 20% des inscrits étaient toujours présents 10 ans après leur inscription. Le coût du traitement était estimé à 15 000€ par patient et par an.

2. Un local d'injection et d'inhalation accompagné d'un café et d'un service de restauration. Ce type de local existe en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suisse. Il permet aux drogués d'amener leur drogue pour la consommer sous as-

sistance d'infirmiers et d'assistants sociaux dans un local adapté. Cela suppose donc qu'il n'y a pas de vérification de la qualité des produits amenés par les drogués... et que l'overdose n'est pas impossible en cas de produits de mauvaise qualité.

Le projet-pilote de Liège définit ainsi ce lieu : « il s'agit de donner aux usagers de drogue qui ne peuvent ou ne veulent arrêter leur consommation, la possibilité d'envisager une prise en charge de leur toxicomanie lorsqu'ils en seront capables »

L'ensemble des représentants de la délégation a laissé l'impression de trouver positive les deux initiatives de Biemme et qu'une telle création à Liège serait utile.

Un problème important pour une application en Belgique reste que la loi ne permet pas la prescription médicale d'héroïne, ce qui coince quelque peu le judiciaire qui devrait accepter une sorte d'îlot de non-droit.

Autre problème posé par l'évolution des drogués : depuis 2002, la consommation d'héroïne vire vers la consommation de cocaïne ou de cocaïne-base... ce qui entraîne un comportement et une assuétude différente des consommateurs.

Bref, vous l'aurez compris, si j'estime que ces deux types d'infrastructures sont indispensables... le débat reste ouvert... Ecolo-Liège est-il favorable à l'ouverture de ce type de lieux ?

Alain LEENS
Conseiller Communal

Commission consultative communale « Femmes et ville » : quand les femmes se solidarisent, la démocratie avance....

Une gestation de 5 ans

C'est en 2000, à l'occasion de la Marche mondiale des femmes, que l'histoire du partenariat entre les responsables politiques et les associations de défense du droit des femmes démarre à Liège.

Dès 1999, les femmes Ecolo de Liège stimulent, structurent et dynamisent une coordination pluraliste locale qui va fédérer 20 associations, dans l'objectif de solidariser les femmes autour des enjeux, revendications et mobilisations de la Marche mondiale.

Lors de l'étape liégeoise en octobre 2000, le cahier de revendications de la Coordination liégeoise Marche mondiale des femmes est remis dans les mains du Bourgmestre W. Demeyer, qui s'engage notamment, en répondant ainsi à notre demande, à travailler à la création d'une structure de concertation qui donnerait la parole aux femmes et aux associations.

En 2001, l'aboutissement premier du groupe de travail mis en place avec le soutien du Bourgmestre, sera l'acte symbolique de la signature par l'ensemble du conseil communal de la charte « Égalité entre les femmes et les hommes à Liège ». Ce groupe de travail continue alors à définir les priorités de travail pour un plan d'action global d'application de la charte.

Fin 2002, après un voyage à Montréal par une délégation de la Ville, le Bourgmestre, stimulé par les résultats des travaux du plan Femmes et ville des Québécois, désigne 2 fonctionnaires qu'il mandate pour concrétiser notre demande : mettre en place une commission consultative et choisir des actions prioritaires. La Police, certains cabinets, le Plan fédéral des Grandes Villes et Le Contrat de Sécurité sont dès lors partenaires des associations, en y ajoutant l'Université de Liège.

C'est dans ce cadre-là qu'en 2003, après avoir reçu les rapports des Femmes Ecolo de Liège qui ont initié les premières marches exploratoires, le groupe de travail « Femmes et ville » s'engage, dans un projet financé par la Fondation Roi Baudouin, à développer ces marches exploratoires dans 8 quartiers de la ville. Les représentantes d'associations se verront confier la mission de l'encadrement pédagogique et méthodologique de ce projet.

La Commission consultative elle, sera adoptée par le Conseil communal fin 2004 et se mettra en place début 2005 avec pour mission l'application de la charte dans toute ses composantes, et une mission d'avis auprès des autorités locales. Composée de 20 membres, dont une représentante du Bourgmestre, 4 représentant-e-s des partis démocratiques, 3 indépendantes, seules 12 associations sont représentées, dont la Coordination liégeoise Marche mondiale.

Premier dossier : les marches exploratoires

Le 25 octobre dernier, la Commission remettait publiquement son premier rapport au Collège, concernant le projet mené pendant un an dans les 8 quartiers dits prioritaires (Plan Fédéral des Grandes Villes) de la ville. Une grosse vingtaine de marches, donc de groupes de quelques femmes (environ 85 au total), ont

sillonné des portions de quartier voire des quartiers entiers et ont consigné leurs observations des aménagements urbains, en regard du sentiment d'insécurité que leur inspirait leurs parcours. Ces premiers constats restent évidemment très partiels puisque peu de femmes ont fait cet exercice sur un même parcours, et que tous les quartiers n'ont pas été observés! Mais ils n'en sont pas moins pertinents puisque les participantes ont évalué leur sentiment d'insécurité dans l'espace public.

Dans les grandes lignes, beaucoup d'observations ont été faites autour de la qualité de l'environnement et la qualité des déplacements lents. Le sentiment d'insécurité ne semble pas particulièrement développé dans notre ville, mais beaucoup de femmes ont construit leurs propres stratégies d'évitement, devenues inconscientes. Les propositions et demandes sont nombreuses et très variables, mais l'entretien et l'efficacité des éclairages et de la végétation des parcs ou abords de places et rues sont pointés partout. La mauvaise qualité des espaces de passages piétonniers (ruelles, ponts, tunnels, escaliers,...) surtout en dehors de l'épicentre, est relevée systématiquement. La dégradation des habitats de certains quartiers ou la disparition des petits commerces, les chancres... Bref la qualité de notre espace public construit visiblement le sentiment de sécurité des femmes dans leur quartier, et améliorer la sécurité, qu'elle soit subjective ou objective, des femmes, c'est améliorer la sécurité de tous, soit la qualité de vie de tous.

La commission a donc pris connaissance de l'ensemble des observations, des rapports de chaque marche, des priorités que les groupes ont fixé, des propositions déposées... Elle en a fait une synthèse et choisi **16 actions prioritaires** (2 par quartiers), qu'elle demande au Collège de concrétiser avant la fin de cette législature, tout en s'engageant à observer les principes de base d'actions de sécurisation des espaces publics, pour les travaux de rénovation à venir.

Par ailleurs, cette première expérience liégeoise aura un effet multiplicateur puisque le Ministre fédéral C. DUPONT, après nous voir consultées et rencontrées, lance les marches dans 6 autres villes de Wallonie. **Un-e expert-e liégeois-e** est invité à encadrer ces expériences pilotes et la commission attend d'être en liaison directe avec cette personne.

Enfin la commission attend de la Ville qu'elle **continue à soutenir le développement de nouvelles marches** dans les mêmes quartiers avec d'autres femmes, et dans d'autres quartiers, sachant que l'objectif des marches n'est pas seulement la sécurisation de l'espace public, mais également et peut-être surtout, l'autonomie et la participation citoyenne des femmes dans cet espace public, en tout lieu et tout moment.

Nous avons reçu des réponses et des engagements positifs des responsables présents (Bourgmestre, échevins des travaux et des finances) et la commission s'est engagée à garantir le suivi de ce projet. ➔

Nos mandataires

Les conseillers communaux

En italique, les commissions où ils siègent

BENOÎT LABAYE

Chef de groupe
rue des Acacias 52, 4000 Liège
T. & F. : 04 252 11 13 – Benoit.Labaya@ecolo.be
Bourgmestre ▲ Finances, Propreté publique et
Politique immobilière ▲ État civil et Population

MESSAOUA BARKAT

rue Dieudonné-Salme 29, 4000 Liège
T. : 04 235 92 56
Messaouda.Barkat@teledisnet.be
Services sociaux, Famille et Lecture publique
de proximité ▲ Développement économique et
Commerce, Politique du personnel communal,
Logement urbain et Emploi • Bourgmestre

BRIGITTE ERNST

Thier de la Fontaine 49, 4000 Liège
T. : 04 223 71 73
Brigitte.Ernst@teledisnet.be
Urbanisme, Environnement, Tourisme et Ca-
dre de Vie (Présidente) ▲ État civil et Popula-
tion ▲ Budget

ALAIN LEENS

rue Volière 23, 4000 Liège
T. : 04 223 52 11 – Alain.Leens@skynet.be
Culture, Musées, Arts et Lettres ▲ Budget ▲ Finances,
Propreté publique et Politique immobilière

Conseillers à l'aide sociale (CPAS)

GUY KRETTELS

rue J. Lahaut 11, 4000 Liège
T. & F. : 04 225 13 55 – G.Krettels@belgacom.net

MICHÈLE MARÉCHAL-LAUMONT

rue des Acacias 46, 4000 Liège
T. : 04 254 29 60 – Michele.Marechal@belgacom.net

Député régional

BERNARD WESPHEL

rue de la Scorre 23, 4000 Liège
T. : 04 254 07 59
Bernard.Wesphael@ecolo.be

MADELEINE MAIRLOT

Montagne de Bueren 40, 4000 Liège
T. & F. : 04 221 45 36 – M.Mairlot@skynet.be
Urbanisme, Environnement, Tourisme et Ca-
dre de Vie ▲ Instruction publique ▲ Culture,
Musées, Arts et Lettres

LUC TOUSSAINT

Quai de Rome 68, 4000 Liège
T. : 0475 492 398 – LucToussaint@skynet.be
Bourgmestre ▲ Travaux et Mairies de quartier
▲ Jeunesse, Sports et Logement péri-urbain

MARC VANHAMEL

rue des Bergers 135, 4000 Liège
T. : 04 227 70 16 – M.Vanhamel@swing.be
Travaux et Mairies de quartier ▲ Développe-
ment économique et Commerce, Politique du
personnel communal, Logement urbain et Em-
ploi ▲ Jeunesse, Sports et Logement péri-
urbain

VÉRONIQUE WILLEMART

rue Henri Maus 155, 4000 Liège
T. : 04 252 71 61 – V.Wil@skynet.be
Instruction publique ▲ Services sociaux, Famille et Lec-
ture publique de proximité

Conseillers provinciaux

THÉO BRUYÈRE

rue du Laveu 165, 4000 Liège
T. : 04 252 65 23
Theo.Bruyere@teledisnet.be

LUC CRÉMER

rue Prince de Liège 171, 4030 Liège
T. : 0485 564 007
Luc.Cremer@prov-liege.be

MURIELLE FRENAY

rue Lamark 97, 4000 Liège
T. : 04 227 54 02
Murielle.Frenay@prov-liege.be

LOUIS GENET

rue Saint-Gilles 318, 4000 Liège
T. : 04 223 47 70
Louis.Genet@skynet.be

← *L'expertise des femmes, une force de dé-
veloppement durable*

Partenariat avec les associations, participa-
tion, consultation citoyenne, démocratie, qua-
lité de vie, priorité aux déplacements lents,
qualité de l'environnement, ... : il y a long-
temps que nous défendons tout ça me direz-
vous, nous les écologistes ! Ben oui : nous
avons donc tout à gagner à stimuler cette ex-
pertise des femmes, qui ont un regard sur
leur environnement si spécifique, né entre au-
tre de leur sentiment d'insécurité dans leurs
déplacements dans l'espace public. Et les étu-
des qui voient le jour démontrent qu'il est
toujours plus acéré que celui des hommes. La
pertinence d'une approche de ce sentiment

selon le genre se démontre depuis des années
au Québec, commence à se démontrer ici à
Liège et promet de faire bouler de neige ail-
leurs. Encore faut-il que l'esprit de cette mé-
thodologie ne soit pas détourné. Il y a des
pièges, il faut y être attentif, dans la prise en
charge par le pouvoir politique de ce type
d'approche. À nous, les femmes, les associa-
tions, les écologistes de garantir cette force
de changement qui appartient d'abord à une
démarche citoyenne de démocratie tout en
continuant à faire des responsables politiques
des partenaires avisés!

Marie-Noëlle HUMBLET

Présidente de la Commission Femmes et Ville

ECHOS-LOGIQUES

Éditeur responsable :
Serge SCORY
rue J. Hodeige 37
4030 Liège

ÉCOLO GROUPE LOCAL DE LIÈGE

SECRETARIAT

BÉNÉDICTE HEINDRICHS

rue Naniot, 97
4000 Liège
Tél. : 0477 736 607
Benedicte.Heindrichs@ecolo.be

SERGE URBAN

avenue Jean-Hans, 56
4030 Grivegnée
04 341 19 36
Serge.Urban@tiscali.be

SERGE SCORY (TRÉSORIER)

rue Joseph-Hodeige, 37
4030 Grivegnée
04 365 62 62
Serge.Scory@tiscali.be

<http://www.liege.ecolo.be/>
ecolo.locale.liege@swing.be
Fax : 04 366 01 59

COTISATIONS MEMBRES

Cotisation _____ 25 €

Cotisation réduite : moins de
23 ans, chômeur, minimexé,
membre « isolé » avec en-
fants à charge, travailleur à
temps partiel _____ 12 €

Couple cohabitant _____ 38 €

SYMPATHISANTS

Cotisation _____ 12 €

Pour la réduction ou toute
autre question liée à la
cotisation, prenez contact
avec le Trésorier local.

Le montant de la cotisation
est à verser au compte

068-2204594-05

de la Régionale de Liège
en mentionnant votre nom,
votre prénom et « Liège ».